

Règlement intérieur chez 4 Pattes Activités

Nous ne serons pas en mesure d'accepter : les chiennes en période de chaleurs, les chiens malades ou blessés, les chiens qui auront été dressés au mordant, les propriétaires qui souhaitent dresser leur chien à l'attaque ou à la défense, et ni les propriétaires qui utilisent des méthodes violentes ou brutales.

Nous interdisons et sommes contre les équipements suivants : collier étrangleur, laisse lasso, collier à pointes (torquatus), licol, matériels électriques, etc... Il est aussi interdit de crier sur son chien. Toute violence gratuite peut entraîner l'exclusion du client et de son chien.

Il est formellement interdit de donner des coups de laisse (saccade) et également de prendre son chien par la peau du coup. Cela peut engendrer la suspension de votre venue aux séances.

Chaque maître surveille son chien. Le lieu doit être dans le même état qu'à l'arrivée. Les déjections sont à ramasser et les destructions sont à éviter. De plus, les mégots des cigarettes doivent être jetés dans les poubelles et non sur le sol.

Chaque maître est responsable de son chien. Si un incident venait à se produire (intervention du vétérinaire), c'est le propriétaire du chien qui a causé la blessure qui doit se responsabiliser face aux autres propriétaires. Ce sont les assurances individuelles (responsabilité civile) qui prennent en charge les dommages causés. Selon l'Article 1385 du Code civil, « les propriétaires de chiens sont responsables des dommages causés par eux en général, que l'animal soit sous leur garde ou qu'il se soit échappé ou égaré. » L'entreprise ne pourra donc pas être tenue responsable.

L'éducateur a le droit de vous demander de mettre votre chien à l'écart, en laisse ou en longe et de porter une muselière si la situation le nécessite.

Toute personne qui enfreint les règles, est susceptible d'être exclue définitivement ou non de toutes les activités proposées par l'entreprise.

La validité d'un forfait de plusieurs séances est d'une année. Aucun remboursement ne pourra être demandé suite à l'achat d'un forfait.

Pour le bien de votre chien, il sera demandé de lui donner (ou non) son repas au MAXIMUM 2 heures avant la séance pour éviter tout problème médical.

Si vous arrivez trop en retard à la séance, vous ne pourrez pas intégrer le groupe déjà formé. Si les retards sont trop répétitifs, il faudra payer la séance et vous ne pourrez plus intégrer les séances. »

Toutes annulations 12h avant le début de la séance (sauf raison valable), engendrera le décompte d'une séance sur votre forfait / ou le paiement de la séance. Tous les oublis de séance seront automatiquement décomptés de votre forfait / devront être payés. »